



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**847, rue Cherrier, bureau 102
Montréal (Québec) H2L 1H6
(514) 524-1970**

BULLETIN D'OCTOBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. Les trente-cinq (35) ans de la SQDA à travers les affiches utilisées dans les manifestations
3. Le Jugement – Histoire de Zazie (David contre Goliath)
4. L'homme qui plantait des clous
5. Le sauvetage de 527 chiens
6. Le financement

1. Lettre du Président de la SQDA

POUR LES MEMBRES ET LES AMIS DES ANIMAUX

La mission de la SQDA est la suivante :

- **Améliorer le bien-être et le sort des animaux de toute espèce et de toute catégorie**
- **Créer et animer des méthodes d'éducation et d'information concernant le monde animal**
- **Veiller à la conservation du patrimoine animal du Québec**
- **Promouvoir les droits des animaux par une législation appropriée.**

Cela fait trente-cinq (35) ans que la SQDA s'est donné cette mission et il est grand temps pour notre organisme de redéfinir ces objectifs stratégiques et ces activités dans le but de remplir cette mission efficacement.

Dans ce but, j'ai répertorié dans les bureaux de la SQDA une quarantaine d'affiches que la SQDA utilisait dans les manifestations avec pour but de faire avancer la cause du bien-être des animaux par une législation appropriée. Je vous suggère de lire attentivement le premier article de ce bulletin et de m'apporter tous les commentaires dont vous considérez important pour faire avancer la cause du bien-être des animaux. La SQDA doit être pro active et doit représenter les idées de la majorité des membres.

Le deuxième article est aussi très important, car il détermine ce que vous ne devriez pas faire lorsque vous trouvez un chien errant ou perdu par son propriétaire. Plusieurs fourrières ne sont pas fiables lorsqu'un chien est perdu par son propriétaire. La SQDA n'est pas une fourrière ou un refuge pour animaux, mais elle peut aider par des informations fiables sur les refuges et les fourrières pour permettre aux personnes qui trouvent un chien ou chat perdu ou abandonné par son propriétaire de trouver l'endroit idéal pour aider ces animaux à trouver leurs propriétaires ou à se faire adopter. Dans cet article, un juge a déclaré coupable une fourrière qui n'a pas fait tout son possible pour trouver la propriétaire d'une chienne perdue qui avait en sa possession toutes les informations requises pour retrouver sa famille.

Nous allons aussi parler de justice dans un cas de cruauté envers les animaux, car «L'homme qui plantait des clous» a été enfin retrouvé et vous allez trouver toute l'histoire dans cet article. C'est la suite à l'histoire de cette chienne et des ces chiots qui avaient été tirés par un fusil à clous à la fin décembre 2010 et récupérés par une bonne samaritaine qui a réussi à sauver la chienne et la plupart de ces chiots à l'exception de deux. L'individu impliqué dans cette boucherie est passé en cour au début d'août de cette année et on attend un verdict en début janvier 2012.

Il faut enfin se rappeler que l'objectif principal de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux par l'information et la sensibilisation de la société. N'oubliez surtout pas que tous les membres peuvent participer d'une façon ou d'une autre à la cause animale et la première activité pour chaque membre est de lire attentivement chaque bulletin et de faire la promotion des idées qui y ressortent dans leur famille et leurs proches. Nous souhaitons à tous et toutes nos bénévoles bonne chance dans leur travail.

En ce trente-cinquième (35ième) anniversaire de sa fondation, je tiens à remercier tous les membres et les donateurs pour leur contribution à la cause des animaux et leur support pour permettre à la SQDA de remplir sa mission. Je remercie aussi tous les bénévoles qui ont mis beaucoup de leur temps personnel dans les activités de la SQDA. Enfin, je tiens à remercier infiniment notre Président honoraire, monsieur Frédéric Back, et notre Porte parole, madame Patricia Tulasne, qui ont tant à cœur la cause de animaux pour y accorder beaucoup de leur temps libre. Cependant, il est regrettable que cette dernière ait décidé de passer le flambeau comme Porte parole de la SQDA après tant d'années de travail considérées très positivement par le Conseil d'Administration de la SQDA. Elle va continuer de travailler pour la cause des animaux et je suis certain que les bienfaits de ses activités et démarches se reflèteront dans un futur rapproché.

Sur ce, je vous souhaite une bonne fin d'automne et j'espère que vous avez profité des belles couleurs de cette saison en vous promenant dans la nature avec les membres de votre famille.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. Les trente-cinq (35) ans de la SQDA à travers les affiches utilisées dans les manifestations

Comme vous allez pouvoir le constater, la SQDA a organisé et/ou participé à plusieurs manifestations au cours de ses trente-cinq (35) ans d'existence. À l'intérieur des bureaux de la SQDA, j'ai répertorié une quarantaine d'affiches utilisées dans ces manifestations; elles sont toutes intéressantes à lire, discutables pour certaines et toutes à discuter pour permettre de faire ressortir les voies de l'avenir pour la SQDA. Les affiches que j'ai retrouvées dans les locaux de la SQDA nous permettent de constater tous les efforts mis de l'avant pour remplir la mission de la SQDA.

La mission de la SQDA est la suivante :

- **Améliorer le bien-être et le sort des animaux de toute espèce et de toute catégorie**
- **Créer et animer des méthodes d'éducation et d'information concernant le monde animal**
- **Veiller à la conservation du patrimoine animal du Québec**
- **Promouvoir les droits des animaux par une législation appropriée.**

À travers ces affiches, vous allez pouvoir vous situer dans l'histoire de la SQDA et aussi, ce qui est le plus important, arriver à des conclusions ou des remises en question. Posez-vous les questions suivantes :

- Quelles ont été les résultats concrets de toutes ces manifestations?
- Certaines affiches sont-elles encore pertinentes?
- À travers toutes ces affiches, quelles sont les éléments importants à faire ressortir pour déterminer les prochains objectifs stratégiques de la SQDA?

Il est certain que chaque membre a son opinion et je demande, pour ceux qui veulent contribuer, à me faire parvenir toutes les opinions; ces dernières seront considérées à travers la démarche de définition des objectifs stratégiques pour le plan quinquennal de la SDQA. Vous serez mis au courant des développements de cette démarche au cours des prochains bulletins.

Enfin, il est important aussi de faire ressortir les résultats concrets de toutes ces affiches et de ces manifestations dans le but de constater que toutes les activités entreprises par la SQDA au cours de ces trente-cinq (35) ans n'ont pas été laissées lettre morte, mais ont eu des effets sur le bien-être des animaux et l'amélioration des droits des animaux par une législation adéquate. Pour cette démarche aussi, j'apprécierais recevoir des membres qui veulent participer toute information sur l'amélioration du bien-être et des droits des animaux au cours des dernières trente-cinq années. Je vais certainement au cours du ou des prochains bulletins vous mettre au courant des résultats de cette démarche et, aussi des objectifs futurs de la SQDA pour remplir sa mission que je trouve toujours très pertinente.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous remercie à l'avance de votre participation et de votre contribution au bien-être des animaux. Vous pouvez faire parvenir vos commentaires par poste, courriel (se référer au site de la SQDA) ou par téléphone.

Affiches utilisées dans les manifestations

- 1) VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL ÊTES-VOUS SÛR DE LE RETROUVER....
VIVANT....MÊME SI VOUS AVEZ PAYÉ POUR UNE LICENCE?
- 2) QUI VA ME PROTÉGER DE LA CHAMBRE À GAZ, DE LA TORTURE, DE
L'ABANDON.....SI LES LOIS NE SONT PAS FAITES ET APPLIQUÉES PAR LES
MUNICIPALITÉS ET LES GOUVERNEMENTS
- 3) SCIENCE SANS VIOLENCE
EXPÉRIENCE SUR LES ANIMAUX – HONTE À LA SCIENCE
- 4) NON AUX EXPÉRIENCES SUR LS ANIMAUX – ENCOURAGEZ LES MÉTHODES
ALTERNATIVES
- 5) KEEP THEM OUT OF LABS
- 6) LE ROBOT – ANMAL DE LABORATOIRE – IDÉAL
- 7) PROTECTION LEGISLATION – AN EMERGENCY
- 8) TORTURE – HALTE À TOUTES LES EXPÉRIENCES SUR LES ANIMAUX – NE TOLÉREZ
PLUS QUE DES MILLIONS DE VICTIMES INNOCENTES SOIENT PERSÉCUTÉES
- 9) ANIMAUX VOUÉS À LA SOUFFRANCE – ANIMALS BORN TO SUFFER
- 10) TOUT ANIMAL EST UN ÊTRE SENSBLE
NE TOLÉRONS PLUS CES TORTURES INTILES ET IMMORALES
- 11) PSEUDO-SCIENCE HAS A NAME – VIVISECTION
VIVISECTION? A SCIENCE WITHOUT A CONSCIENCE
THIS IS VIVISECTION – DON'T LET THEM TELL YOU DIFFERENT
- 12) JE NE SUIS PAS NÉ POUR SOUFFRIR POUR VOTRE BEAUTÉ
- 13) LABORATOIRE – SCANDALE!
- 14) VICTOR HUGO - «LA VIVISECTION EST UN CRIME, ELLE NE PEUT ÊTRE EXCUSÉE
QUE SUR UNE BASE HYPOTHÉTIQUE ET UNE HYPOTHÈSE COMME BASE D'UNE
TELLE PRATIQUE EST HORRIBLE ET CHOQUANTE»
- 15) VOTRE SANTÉ OU VOTRE VIANDE – LOVE LIFE KICK THE MEAT HABIT
- 16) LÉGIFÉRER POUR LIBÉRER
- 17) HELP STOP VIVISECTION! CRUEL EXPERIENCE ON ANIMALS
- 18) DÉVORER LES ANIMAUX MORTS EST UNE MÉTHODE MALSAIN ET DÉGOÛTANTE
– LE VÉGÉTARISME UN CHOIX MORAL ET SAIN
- 19) SUPPORTEZ LES CROQUES MORTS – CROQUEZ DE LA VIANDE
- 20) G. B. SHAW : «ANIMALS ARE MY FRIENDS, AND I DON'T EAT MY FRIENDS»
- 21) VOUS ÊTES CONTRE LA LÂCHETÉ, L'INJUSTICE, LA TORTURE.....NOUS AVONS
BESOIN DE VOUS

- 22) VEGETARIAN FOR HEALTH, FOR THE ENVIRONMENT, FOR THE ANIMALS
- 23) AVIS – LE DANGER CROÎT AVEC L’USAGE – ÉVITEZ LA VIANDE
- 24) NE LES TUEZ PAS POUR MOI
- 25) FUR LIFE’S SAKE – DON’T BUY THEIR DEATH
- 26) YOUR HEALTH OR YOUR MEAT – YOUR CHOICE
- 27) END STONE AGE FASHION
- 28) SI LA VIE T’INTÉRESE – DEVIENS VÉGÉTARIEN
- 29) FLESH FOODS – A CHEMICAL FEAST
- 30) CANCER CAN BE EATEN – HAVE A BURGER
- 31) ANIMAL RESEARCH IS NOT A NECESSARY EVIL
- 32) ÉTUDIANTS! TRAVAUX COMPENSATOIRES SANS ANIMAUX
- 33) POUR L’ARRÊT DES RECHERCHES EXPÉRIMENTALES SUR LES ANIMAUX – NON
AUX CAMPS DE TORTURE – UN ANIMAL EST UN ÊTRE QUI VIT, QUI PENSE, QUI
SOUFFRE
- 34) ANIMALS DON’T SMOKE
ANIMALS DON’T DRIVE
ANIMALS DON’T WEAR MAKE-UP
ANIMALS DON’T USE PAINT
ANIMALS DON’T DRINK ALCOHOL
ANIMALS DON’T DROP BOMBS
BECAUSE YOU DO – WHY SHOULD THEY SUFFER?
- 35) LA MODE DES CAVERNES EST DÉPASSÉE
- 36) WE ARE ALL VICTIMS OF VIVISECTION
- 37) LES GENS CONSCIENTS DISENT NON À LA FOURRURE
DON’T KILL ANIMALS FOR FUR FOR ME
- 38) PSYCHOLOGY BASED ON ANIMAL TESTS? A CRUEL STUPIDITY
- 39) PORTER DE LA FOURRURE, C’EST SE COUVRIR DE CADAVRES
- 40) FASHION FUR AT THE STONE AGE

3. Le Jugement – Histoire de Zazi (David contre Goliath)

Je fais souvent de la recherche sur internet et j'ai tombé sur un jugement légal qui est digne d'intérêt étant donné que la mission de la SQDA a une partie légale qui est de protéger les animaux domestiques contre les abus. Dans le présent jugement, on en conclut qu'on protège aussi les propriétaires d'animaux domestiques contre les abus d'autrui. Vous pouvez facilement conclure par ce jugement de ne pas remettre un chien perdu à une fourrière sans savoir si on fait affaire avec des gens sérieux et qui ont de la compassion envers les animaux domestiques perdus et leurs propriétaires. Vous pouvez retracer toute l'histoire sur internet à l'adresse suivante : <http://completementtoutu.xooit.com/t2556-Jugement-histoire-de-Zazi-Dacid-contre-Goliath.htm> .

Voici un sommaire de ce jugement que vous pouvez retrouver totalement par la référence mentionnée ci-dessus. Quant aux dommages non pécuniaires reliés à l'aspect plus subjectif de la perte, le tribunal se rallie aux divers jugements rendus en semblables matières au cours des dernières années qui accordaient 1 500 \$ pour ces dommages. De plus, LE TRIBUNAL CONDAMNE la défenderesse à payer à la demanderesse la somme de 2 095,80 \$ avec intérêt au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec à compter de la mise en demeure PLUS LES FRAIS.

Commentaires

Nous suggérons à tous nos membres qui le peuvent d'aider tous les propriétaires qui sont pris dans une situation semblable. De plus, il est certain que la SQDA peut participer par des informations importantes sur son site concernant les refuges qu'elle recommande dans le but d'aider les animaux domestiques perdus ou abandonnés à retrouver leurs propriétaires ou à se faire adopter. Nous allons agir dans cette optique.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

4. L'homme qui plantait des clous

Un article du bulletin de la SQDA de mars 2011 se titrait comme suit : **La chienne qui a survécu à un fusil à clous**. Je vous présente ci-après ce mini article, car il y a une autre suite heureuse à cette histoire macabre. «Vous avez certainement entendu parlée de cette chienne Labrador qui a été tirée par un fusil à clous automatique. Elle a été laissée pour morte dans un fossé du Chemin Stagecoach au lac Brome avec ses 8 chiots dont deux sont morts tués par des clous. Ceci est un geste d'une grande cruauté. Cela vous montre que la cruauté et la violence sont encore d'actualités. Cependant, il y a une fin heureuse à cette histoire macabre. Des bons samaritains ont trouvé cette chienne et ses chiots, lui ont porté secours et l'ont remis à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Granby qui en a pris grand soin. La chienne a été nommée SPIKE. Un autre point négatif de cette histoire est que le coupable est encore au large même si on a promis une récompense pour sa dénonciation.»

J'ai enfin des bonnes nouvelles pour la suite de cette histoire qui a coûté la vie à deux jeunes chiots tués par des clous. Le coupable est enfin connu, c'est Normand Girard, et il a plaidé coupable le 1^{er} août dernier, au palais de justice de Granby, d'avoir essayé de tuer des chiens avec un fusil à clous tout en exprimant des remords. Ce dernier a plaidé coupable aux accusations d'avoir blessé, tué, permis de souffrir et abandonné des animaux. Un article de Christine Bouthillier du Journal de Montréal en date du 3 août 2011 relate les péripéties du procès.

Il est important que nos membres soient mis au courant des faits importants de cette cause et de faire leur propre opinion. Tant qu'à moi, mon opinion est faite et vous pouvez la deviner par les informations qui suivent. En premier, je trouve incongru les faits relatés par la défense : «Mon client a manifesté des remords immédiats. Après un premier clou dans la tête de la mère, il a constaté que ce n'était pas suffisant. Il s'est mis à pleurer en mettant les autres clous. Il n'a pas été capable de finir et c'est pour ça qu'il a laissé les chiens en bordure d'une route.». La défense a mentionné que son client subissait beaucoup de stress aux moments des faits et que c'est la principale raison pour lequel il a agit de la sorte.

Cependant, madame Geneviève Sabourin qui a porté secours à cette chienne et ces chiots au moment du drame affirme ce qui suit : «Moi aussi, j'en ai du stress dans ma vie. Qu'est-ce qui fait qu'une personne pose un geste d'une telle cruauté?» Madame Sabourin espère une sentence assez sévère pour contrecarrer ce genre de gestes dans le futur. Tant qu'à la SQDA, on espère aussi une telle sentence et non que le Juge acquitte le coupable comme un de ses confrères l'a fait dans l'ouest du Canada et acquitte une personne qui a égorgé son chat en légitime défense (se référer à l'article **Il tue son chat en légitime défense** dans le bulletin de mars de cette année). La seule façon de faire avancer la cause et contrer la cruauté envers les animaux, c'est de donner une sentence exemplaire.

Référence : Article du 3 août 2011 - Christine Bouthillier - Journal de Montréal

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

5. Le sauvetage de 527 chiens

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à la saisie de 527 chiens dans la fin de semaine du 17 septembre dans un chenil de la région de l'Outaouais. La raison principale de cette saisie est le mauvais traitement. Ces chiens étaient sous-alimentés, avaient des problèmes de peau et des difficultés respiratoires.

«Nous avons constaté de nombreuses infractions en matière de santé et de bien-être des animaux.» a signalé Guy Auclair, Directeur de la santé animale et inspection des viandes pour le MAPAQ. «La saisie a donc été réalisée en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux.»

Les chiens demeurent sous la garde d'Anima-Québec jusqu'à la requête en disposition où un juge déterminera s'ils seront rendus au propriétaire ou mis en adoption. Il y a aussi la possibilité que le maître du chenil soit poursuivi en justice.

Vous pouvez constater que la SQDA a beaucoup à faire pour informer, sensibiliser, responsabiliser, humaniser la société dans lequel on vit actuellement.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

DEMANDE DE BÉNÉVOLES

Toutes les activités de la SQDA sont effectuées par un groupe restreint de bénévoles qui donnent de leur temps depuis plusieurs années au sein de l'organisme. Nous avons besoin de personnes pour apporter des nouvelles idées au sein du Conseil d'administration et des bénévoles pour donner un peu de temps pour la gestion financière et administrative de la SQDA qui comprend principalement la tenue de livres et la participation au bulletin trimestriel.

Vous pouvez mentionner votre intérêt de faire du bénévolat en le mentionnant sur le formulaire de financement au verso du point 8 sur le financement ou communiquez directement au poste téléphonique suivant : (514) 524-1970.

Vous pouvez aussi contribuer par un don ou devenir membre de la SQDA et participez. Le montant du don n'est pas important, c'est l'intention qui compte et votre support pour une cause qui vous tient à cœur.

Merci pour votre coopération

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

6. Financement

NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyez votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20.00 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux.

LOTOMATIQUE

Pur ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Lotomatique, un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucun frais additionnel. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à demander nos formulaires en communiquant au (514) 524-1970 ou avec le site internet : www.sqda.org.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponibles chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et est très publicisée.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.